



Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage
RAPPORT D'ACTIVITES Mars 2017

Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	2
2 Opérations.....	2
3 Légal.....	4
4 Media.....	5
5 Management.....	6
6 Relations extérieures.....	7
7 Conclusion.....	7

Points principaux

- Arrestation de deux (2) trafiquants d'ivoire, dans le département de Brazzaville avec près 11 pointes d'ivoires, pesant près de 30kg
- Audience avec le Directeur de Cabinet du MEFDDE
- Audience avec l'Ambassadrice de l'UE
- Suivi des audiences à Brazzaville, Ouessou, et Dolisie
- Un juriste en test

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	4
Investigations ayant abouti à une opération	1
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	7

Quatre investigations ont été menées au mois de mars dans quatre différents départements ; notamment Brazzaville, Niari, Cuvette Centrale et Lékoumou.

Une a aboutie à une interpellation de deux individus à Brazzaville.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	1
Nombre de trafiquants arrêtés	2
Nombre de trafiquants en fuite	0

L'opération d'arrestation menée le 13 mars 2017 à Brazzaville par la Direction Départementale avec le concours des officiers de la Brigade de Recherches la Gendarmerie (Région), grâce à l'appui et l'information du PALF a permis l'arrestation de 2 trafiquants, BODZENGA BOPAKA Rock et BODZENGA BOKOUYA Nicaise avec 11 pointes d'ivoire (près de 30kg) représentant 6 éléphants tués dont deux jeunes éléphants. Ils sont tout deux de nationalité Congolaise.

Les ivoires ont été cachés dans un sac de manioc (foufou). Les deux frères sont des grands trafiquants qui pratiquent le trafic entre la RDC, le district de Mossaka dans le département de la Cuvette, et le département de la Sangha ; soit ils se fournissent au Congo ou en RDC pour livrer à tout type d'acheteurs. Pour camoufler leur statut de trafiquants, l'un des frères BODZENGA, se fait passer pour un pasteur-commerçant.

BODZENGA BOPAKA Rock est le meneur de trafic, il fait abattre les éléphants et achète l'ivoire ensuite le cadet BODZENGA BOKOUYA Nicaise, trouve les clients et fait les déplacements avec les produits dans des sacs de manioc (foufou), stocke les ivoires à son domicile sur Brazzaville. Tout au long de ce parcours ils corrompent différentes autorités pour permettre aux produits de passer.



11 ivoires saisies, environ 30 kg, soit 6 éléphants tués.



Les interpellés

3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)		2 -Ouessou, 10 kg ivoire (3 interpellés) -Brazzaville, 30 kg ivoire (2 interpellés)	
Affaire : décision rendue au 1 ^{er} degré	Affaire : en appel	1 -Ouessou, 10 kg ivoire (3 interpellés), 3 ans avec sursis, 500 000 fcfa de dommages - intérêts et 1 000 000 fcfa d'amendes	3 -Pointe Noire (2) -Dolisie (1)
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (préciser le lieu)		10 - 4 à Ouesso - 6 à Brazzaville	
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci		22 - 12 à Pointe Noire - 4 à Dolisie - 2 à Brazzaville - 4 à Ouesso	

- L'opération menée le 13 mars 2017 a permis l'arrestation de **BODZENGA BOPAKA Rock et BDZENGA BOKOUYA Nicaise**, tout deux de nationalité Congolaise. Les deux prévenus ont été déférés devant le parquet de la République de Brazzaville le 16 mars 2017. Après leurs auditions, les prévenus ont été écroués à la maison d'arrêt de Brazzaville sous mandat de dépôt. Le 23 mars, une première audience à lieu, les prévenus comparaissent, l'instruction est ouverte. Les prévenus déclinent leurs identités, puis l'affaire est renvoyée au 3 avril pour poursuite de l'instruction.
- **Affaire EBAM Arly, EKONDZA NGOLO Jean Armand** ; interpellé le 16 janvier 2017 avec 10kg d'ivoire et un PMAK, 2 chargeurs et 38 munitions, le procès ouvert, le parquet avait fait ses réquisitions et l'affaire avait été renvoyée à l'audience du 9 mars 2017 pour mise en délibéré. A l'audience du 9 mars, le tribunal rend sa décision et condamne les prévenus EBAM Arly, EKONDZA NGOLO Jean Armand et OKOUMOUNGUEKE, à la peine d'emprisonnement de 3 ans **avec sursis**, à 500 000 FCFA de dommages-intérêts chacun et à 1 000 000 FCFA d'amendes solidaires. Ils ont été libérés, les rendant ainsi potentiellement de retour au trafic d'ivoire.
- **L'affaire BABOUTILA et consorts**, arrêtés en décembre 2015 avec 38kg d'ivoires à Dolisie, deux audiences ont eu lieu aux dates du 16 février et 16 mars 2017, les prévenus n'étant pas présents, l'affaire est renvoyée au 13 avril pour citer les prévenus.

Les procédures Pointe-Noire

- **L'affaire OUMAR DIABY et consorts**, arrêtés en décembre 2016 avec 10 kg d'ivoire, après plusieurs mois d'instruction au Deuxième Cabinet d'Instruction par le Juge, les prévenus sollicitant à deux reprises une mise en liberté provisoire ; celle-ci leur a été accordée par le Substitut du **Procureur, le 3 et 6 mars 2017**. Il a été notifié par le Juge d'un prochain procès où les prévenus vont comparaître libre. A ce jour, la date n'est pas encore connue.
- **L'affaire BOPOMA NGAMAKALA et MBOMPELA Samuel**, arrêté octobre 2016 avec 19kg d'ivoire sculptés. Le 31 janvier 2017, ils ont été condamnés par le Tribunal de Grande

Instance à 2 ans avec sursis et à 200.000 FCFA d'amendes chacun, sans dommages-intérêts. Ils sont libres, mais un appel de cette décision a été fait et il est attendu l'ouverture d'un nouveau procès à la Cour d'Appel.

- **L'affaire MASSOUEME Élisabeth et consorts**, arrêtés en juin 2016 avec 3 peaux de panthère, 1 queue et 1 queue d'éléphant, après 9 mois de suivis assidu, la décision de justice par le **Juge de la deuxième chambre correctionnelle** fut seulement signée le 20 mars 2017, permettant enfin l'enrôlement de l'affaire au niveau de la Cour d'Appel. Le suivi juridique continue avec l'avocat et la Direction Départementale afin de connaître la date de la première audience en appel. Un juriste est en test au projet.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 15			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces internet	Pièces presse écrite papier
3	6	4	2

Au cours de ce mois de mars, il a été diffusé quinze (15) pièces médiatiques, portant sur l'arrestation des deux (2) présumés trafiquants d'ivoire à Brazzaville. Quatre (4) pièces ont été publiées sur les sites: www.vox.cg, www.congo-site.com, www.242infosnet.cg, www.groupecongomedias.com et deux (2) articles ont été publiés dans les journaux/presse écrite : La Semaine Africaine, N°3674 du vendredi 17 mars 2017 et Le Patriote, N°421 du 21 mars 2017. Les diffusions et rediffusions pour les pièces Radios se sont faites en trois langues : Français trois (3) pièces, Kituba une (1) et Lingala deux (2) ce, dans les journaux de 19h00, 21h00, 23h00, 6h00. Ces pièces médiatiques concernant cette arrestation ont été aussi diffusées et rediffusées sur les ondes de trois chaîne de télévision à savoir : ESTV, TOP TV et MNTV dans les journaux du 14 au 16 mars 2017.

Article dans la Presse Internet au sujet de l'arrestation sur www.portail242infonet

www.portail242.info/Congo-deux-presumes-trafiquants-d-ivoire-arretes-a-Brazzaville_a2336.html

Accueil > Dépêches > Ecologie

LES DERNIÈRES INFOS

Congo : deux présumés trafiquants d'ivoire arrêtés à Brazzaville

Deux présumés trafiquants d'ivoire, tous de nationalité congolaise, ont été arrêtés en flagrant délit de détention et commercialisation illégale des pointes d'ivoire pesant au total 30kg, soit plus de trois éléphants abattus.

LES DERNIÈRES INFOS

- Congo : deux présumés trafiquants d'ivoire arrêtés à Brazzaville
- Brazzaville abritera le colloque international en «Hommage à George Balandier»
- Edith Lucie Bongo Ondimba : Gabonais et Congolais s'en souviendront toujours !
- La 3e édition Soirée Leadership met accent particulier sur le potentiel du Congo
- Congo : l'hôpital général spécialisé d'Oyo ouvert officiellement au public
- Fonds bleu pour le Bassin du Congo : l'initiative de Sassou N'Guesso crédibilisée
- Message de Voeux de nouvel'An 2017 par le président Denis Sassou Nguesso

Message de Voeux 2017..

TELECHARGER LE TEXTE PDF



4 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	1
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	0
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc....)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Résumé des candidatures reçues et traitées pour le mois de mars :

Postes	INVESTIGATEURS	JURISTES	CHARGE MEDIA	COMPTABLES	TOTAL
Candidatures					
RECUS	-	7	-	-	7
INTERVIEWES	-	3	-	-	3
TESTES	-	1	-	-	1

1 juriste est actuellement en stage dans le département juridique.

5 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		8	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
5	2		3

- Plusieurs rencontres avec les différents responsables WCS et The Aspinall Foundation, WWF, au sujet de collaboration et actions.
- Plusieurs rencontres au niveau du MEFDDE avec le DFAP, le Directeur de Cabinet, dans le but de suivre les cas juridiques, du protocole d'accord.
- Rencontre avec l'Ambassadrice de l'U.E et de l'Attaché chargé de coopération internationale du Secteur de la Bonne Gouvernance au sujet des actions du PALF.
- Rencontre avec le Directeur Départementale de Brazzaville pour l'opération et le suivi juridique des cas au TGI de Brazzaville.
- Rencontre du Procureur Général par Interim de la Cour Suprême au sujet du suivi juridique sur tout le territoire.

6 Conclusion

Le mois de mars a été marqué par l'arrestation de 2 trafiquants d'ivoires dans le département de Brazzaville. La signature du Protocole d'accord sera normalement effective bientôt. L'équipe continue d'être sous-test et un recrutement est toujours d'actualité concernant le département juridique et enquête.